Grenelle de l'environnement

BONUS ECOLOGIQUE

cerfa

N° 13635*03

Décret n°2007-1873 du 26 décembre 2007, instituant une aide à l'acquisition des véhicules propres, modifié par le décret n°210-1618 du 23 décembre 2010

DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE A LA TRANSFORMATION D'UNE VOITURE PARTICULIERE A ESSENCE, POUR PERMETTRE SON FONCTIONNEMENT AU GPL

LORSQUE L'INSTALLATEUR GPL NE PRATIQUE PAS L'AVANCE DU MONTANT DE L'AIDE

Avant de remplir cette demande, **veuillez lire attentivement la notice d'information**. Transmettez le **formulaire original de votre demande de remboursement accompagné des pièces justificatives** au site de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) dont vous dépendez (voir la notice d'information pour connaître les coordonnées du site de l'ASP dont vous dépendez).	***Cadre réservé*** N° de dossier BONUSGPL: |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Date de réception : |__|__|__|__|__|__|__|__|

Attention : la facturation des travaux de transformation GPL doit avoir lieu au plus tard le 31 mars 2011

CADRE A : VOUS-MÊME, LE DEMANDEUR DE L'AIDE

Le demandeur de l'aide (personne physique exclusivement) est le propriétaire de la voiture particulière à essence, décrite au cadre B, ayant fait l'objet de la transformation pour permettre son fonctionnement au GPL (les personnes morales sont exclues du bénéfice de l'aide)

Vous êtes un particulier (personne physique), veuillez compléter tous les champs suivants :

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

NOM de naissance : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

NOM *(s'il est différent)* :|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Prénom : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Date de naissance : : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

Adresse : ____

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : ______________________________

☎ : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| *(facultatif)* Téléphone portable : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| *(facultatif)*

N° de télécopie : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| *(facultatif)*

Courriel : ______________________@______________________ *(facultatif)*

Tous les champs de ce cadre, hormis ceux portant la mention « facultatif », doivent être remplis.

CADRE B : LA VOITURE PARTICULIERE A ESSENCE, TRANSFORMEE POUR FONCTIONNER AU GPL.

Informations concernant le véhicule ayant fait l'objet de la transformation :

Titulaire du certificat d'immatriculation (NOM / Prénom) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

N° d'immatriculation *(rubrique A*)* : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Marque du véhicule *(rubrique D1*)* : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Type variante version *(rubrique D2*)* : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Dénomination commerciale *(rubrique D3*)* : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

**rubrique correspondante du certificat d'immatriculation*

S'agit-il d'un véhicule déclaré économiquement irréparable
(au sens des articles L 327-1 et L 327-2 du code de la route) ? ☐ Oui ☐ Non

Coordonnées de l'installateur GPL qui a réalisé les travaux de transformation :

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Code APE : |__|__|__|__|__|

RAISON SOCIALE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

FORME JURIDIQUE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Adresse : ____

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : ____

Tous les champs de ce cadre doivent être remplis.

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

A déposer au plus tard dans un délai de 6 mois à compter de la date de facturation des travaux de transformation

Vous demandez le versement de l'aide à la transformation d'une voiture particulière à essence pour permettre son fonctionnement au GPL, veuillez fournir :

- ❑ Un exemplaire original de ce formulaire de demande d'aide complété, daté et signé
- ❑ Un justificatif de domicile en France daté de moins de 3 mois, si le nom et l'adresse du bénéficiaire de l'aide ne figurent pas sur le certificat d'immatriculation du véhicule
- ❑ Un Relevé d'Identité Bancaire
- ❑ Une copie de la facture des travaux de transformation, établie par la filiale spécialisée ou l'installateur GPL. Cette facture mentionne notamment la date de réalisation des travaux, le nom et l'adresse du propriétaire du véhicule, la désignation précise du véhicule et la nature de la transformation opérée.
- ❑ Une copie de l'attestation d'assurance du véhicule *(en cours de validité à la date de facturation des travaux de transformation*)
- ❑ Une copie du **précédent certificat d'immatriculation** du véhicule avant sa transformation
- ❑ Une copie du certificat d'immatriculation du véhicule transformé, portant la codification « EG »

Si le nom du demandeur diffère de celui indiqué sur la facture de travaux ou bien du nom du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule transformé, veuillez fournir :

- ❑ Une copie d'une pièce officielle prouvant qu'il s'agit de la même personne

Je certifie que mes réponses aux rubriques de ce formulaire sont exactes.

Fait à : ____ Le : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

Signature du demandeur :

Textes de référence :
- **Loi n°2007-1824** du 25 décembre 2007 de finances rectificative
- **Décret n° 2010-1618 du 23 décembre 2010** modifiant le décret n° 2007-1873 du 26 décembre 2007 instituant une aide à l'acquisition des véhicules propres et le décret n° 2009-66 du 19 janvier2009.
- **Arrêté du 18 décembre 2009** modifiant l'arrêté du 26 décembre 2007 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition des véhicules propres.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique et à vérifier sa conformité à la réglementation. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au site de l'ASP (voir notice d'information) dont vous dépendez.